

Luxembourg, le 5 août 2020

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales. (5577RSY)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(24 juillet 2020)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de déterminer les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales, ceci en référence à l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales.

En bref

- La Chambre de Commerce approuve le présent projet de règlement grand-ducal qui fixe les modalités des épreuves d'examen de fin d'études secondaires générales pour l'année scolaire 2020/2021.

Le projet de règlement grand-ducal sous avis abroge le règlement grand-ducal du 1^{er} août 2019 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales. Par rapport à ce dernier, le présent projet de règlement grand-ducal introduit les modifications suivantes :

- la section sciences de la santé – ancien régime (GSH-AN) n'est plus offerte à partir de l'année scolaire 2020/2021 et la grille ne figure donc plus dans l'annexe, ceci étant donné que ladite section a été réformée et que tous les élèves encore inscrits dans la formation « ancien régime » ont désormais terminé leurs études ;
- les disciplines du volet « spécialisation » de la section arts et communication visuelle (GACV) sont réagencées en conséquence de la réforme progressive de ladite section ;
- quelques adaptations mineures sont apportées au niveau de la dénomination de disciplines de la section arts et communication visuelle.

Les modifications telles que proposées par le projet de règlement grand-ducal sous avis sont applicables à partir de l'année scolaires 2020/2021.

La Chambre de Commerce prend note que la procédure d'urgence est invoquée pour le présent projet de règlement grand-ducal afin de garantir la publication du règlement grand-ducal

¹ [Lien vers le texte du projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

avant la rentrée scolaire 2020/2021. Selon les explications fournies dans l'exposé des motifs, les agents chargés d'élaborer les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales ont dû pourvoir prioritairement à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 et n'ont, de ce fait, pas pu finaliser les grilles d'examens en temps utile.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler concernant le projet de règlement grand-ducal sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

RSY/NMA